EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Objet: RESULTAT DE LA CONSULTATION RELATIVE A LA FOURNITURE D'UN ELEVATEUR POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE POUR LA MAIRIE D'HAUTEVILLE

Séance du 1^{er} février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier février à dix-neuf heures et trois minutes en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-six janvier deux mille vingt-trois.

Membres présents : 20

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 8

DOMINGUEZ Solange pouvoir à Mme Claire BILLON BERTHET FORAY Gaëlle pouvoir à M. Humbert CRETIER FUMEX Jacques pouvoir à M. Jacques DRHOUIN GUILLERMET Maria pouvoir à M. Patrick GENOD LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à M. Le Maire MASSIRONI Alain pouvoir à M. Didier BOURGEAIS PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à M. Jean-Michel CYVOCT ZANI Sonia pouvoir à Mme Karine LIEVIN

La séance est ouverte en présence de 20 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants en début de séance.

Monsieur le Maire rappelle la consultation relative à la fourniture d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite pour la mairie d'Hauteville.

L'offre a été déposée sur le site de la Voix de l'Ain le 9 novembre 2022.

23 entreprises ont téléchargé le document de consultation.

2 entreprises ont communiqué une offre : ARATAL et MYDL

Les 2 offres sont très voisines car le matériel est de même marque (modèle CIBES A 5000).

Les 2 machines utilisent le système de vis sans fin.

Les portes du rdc et de l'étage sont sur la même face.

Dans l'offre ARATAL, la dimension utile de la plateforme est légèrement supérieure.

Les manœuvres de secours sont possibles depuis l'extérieur avec batteries de secours.

Les 2 modèles disposent d'un mode « ecosilent » plus silencieux et moins gourmand en électricité.

Les personnels mis à disposition du chantier sont expérimentés.

Accusé de réception en préfecture 001-200086122-20230201-DE-2023-01-02-DE Date de télétransmission : 21/02/2023 Date de réception préfecture : 21/02/2023 L'organisation du chantier est bien décrite par les 2 candidats.

L'offre tarifaire d'ARATAL s'établit à 26 552 €HT (hors options) contre 29 139 €HT pour MYDL Au regard de ces éléments et du règlement de la consultation, le classement des candidats s'établit comme suit:

	ARATAL	MYDL
Note technique	6,75	7,45
Note prix	10,0	8.84
Note finale	8,05	8,00

Ceci étant exposé et considérant l'avis de la commission travaux-urbanisme du 9 janvier 2023, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre la mieux disante proposée par la société ARATAL pour un montant de 26 552 € HT.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- RETIENT l'offre formulée par la société ARATAL pour la fourniture d'un Elévateur pour Personnes à Mobilité Réduite à la mairie d'Hauteville, pour un montant de 26 552 €HT.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT **SIGNE AU REGISTRE.**

Copie conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Philippe EMIN

PUBLIEE SUR LE SITE DE LA COMMUNE 22/02/2023